

Texte à destination des Églises de la FPF et des aumôniers de l'AESMS protestante

Introduction

Aujourd'hui, les Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux (ESMS) attendent des aumôniers qu'ils accompagnent tant les demandes religieuses que les « quêtes spirituelles » des patients ou des résidents. Même s'il est malaisé de préciser une définition de « la dimension spirituelle » des personnes rencontrées, à l'heure où l'affiliation religieuse explicite est devenue ténue, force est de constater que nos aumôniers répondent déjà à toute demande d'accompagnement dans ces domaines. La maladie, la vieillesse, la perte d'autonomie et le sentiment d'exclusion sociale qui vont de pair, amènent les personnes à s'interroger sur le sens de leur existence et à chercher des voies et des moyens pour traverser les épreuves de la maladie, du grand âge et de la dépendance. Toutes ces démarches souvent bouleversantes que les aumôniers sont amenés à accompagner, nous semblent entrer dans le champ de ce que l'on nomme de façon générique « l'accompagnement spirituel » pour lequel, bien plus que pour le domaine religieux à proprement parler, les directions d'établissement attendent des aumôniers disponibilité, ouverture, compétences et actions ajustées.

Une évolution qui pose question

Si elle n'est pas récente, cette évolution du travail en aumônerie par rapport à la Loi de 1905, ne manque pas de poser des questions importantes, dont celles-ci :

1. Mandatés et formés par les Églises, les aumôniers sont-ils prêts pour un accompagnement de ce type, respectueux du cheminement de chaque personne accompagnée, car partant des repères spirituels de cette dernière ?
2. Dans cette démarche singulière, qu'apportent la présence et le témoignage de l'accompagnant marqué par son propre enracinement ? Pour quelle hospitalité en dialogue et dans la rencontre ?
3. Quels sont les atouts dont les aumôniers sont porteurs pour assurer un tel accompagnement ? Quels sont les manques à combler par la formation, pour leur permettre de mieux l'assurer ? Quelles sont éventuellement les limites de celui-ci ?

4. Comment s'articule cet accompagnement spirituel singulier et individualisé avec la dimension communautaire que recèle toute spiritualité qui lie ou relie à d'autres ?
5. Quelles sont les conditions d'exercice dans les ESMS pour remplir au mieux cette mission qui, si elle n'est pas de l'ordre du soin à proprement parler, participe au mieux-être des personnes bénéficiant du service de ces partenaires légitimes des professionnels de santé ?

* * *

1. Aumôniers « accompagnateurs spirituels » ?

Les aumôniers, ayant suivi des enseignements de théologie et préparés au dialogue interreligieux, sont formés pour entendre, écouter et comprendre toute quête spirituelle. Inscrits dans une tradition spirituelle et religieuse, ils sont situés et définis, dans leur rencontre avec des personnes fragilisées par la maladie ou l'épreuve traversée. Habités à l'écoute, ils peuvent ainsi cheminer avec toute personne qui accepte leur accompagnement sur ce sujet. Ne faudrait-il pas qu'ils approfondissent leur connaissance de la diversité des références spirituelles dans un monde multiculturel ? Y compris pour accompagner des spiritualités sans transcendance voire laïques ?

2. Un accompagnement en dialogue

À l'écoute et au rythme de la personne accompagnée, les aumôniers n'en sont pas moins amenés, dans l'échange respectueux avec chacune et chacun, à exprimer parfois ce qui résonne ou non avec leur propre spiritualité clairement enracinée. Ce témoignage lié à leur mandat, naît de la confiance réciproque qui s'est instaurée dans le dialogue et la rencontre. Cet enracinement de l'aumônier est-il perçu comme une chance ou un handicap dans l'accompagnement respectueux des personnes ?

3. Atouts et limites

Outre les manques déjà évoqués ci-dessus, deux limites personnelles doivent être pointées : la rencontre d'une spiritualité profondément mortifère et nihiliste qui refuserait toute espérance, qui ne saurait être confortée quand bien même elle peut être entendue ; un dogmatisme de l'accompagnateur qui l'empêcherait d'entendre la spiritualité d'autrui par tendance au jugement hâtif.

4. Dimension communautaire d'une spiritualité individuelle

L'individualisation de la spiritualité où chacune et chacun se compose la sienne propre est un fait attesté de nos sociétés occidentales contemporaines. Pourtant, la quête spirituelle a aussi pour mission de pouvoir se situer dans le monde, avec une place à trouver au sein de l'humanité : toute spiritualité a une dimension éminemment relationnelle. L'aumônier, dans son échange, ne marque-t-il pas déjà cette altérité et cette dimension de l'autre dans la démarche spirituelle de la personne accompagnée ? L'aumônier serait ainsi un témoin et un relais d'une communauté humaine qu'il signifie dans la relation.

5. Conditions pour exercer cet accompagnement spirituel en ESMS

La principale condition est la reconnaissance par tous, l'établissement (direction et personnels) et les Églises qui mandatent les aumôniers. Tous doivent veiller à ce que l'accompagnement spirituel corresponde bien au travail des aumôniers en établissements de santé aujourd'hui. Il convient pour cela de sortir d'une vision exclusivement religieuse et strictement confessionnelle de l'aumônerie. Les Églises et les aumôniers sont-ils prêts à cette évolution ? Les établissements, parfois pris dans un hiatus fonctionnel entre leurs attentes (cf. ci-dessus) et des pratiques n'autorisant l'intervention des aumôniers qu'auprès uniquement de ses coreligionnaires explicitement demandeurs, le sont-ils de leur côté ?

Conclusion

Le virage, depuis longtemps amorcé dans une société sécularisée, d'une aumônerie exclusivement religieuse vers une aumônerie incarnée accompagnant largement toute démarche spirituelle, tend à répondre aux quêtes des personnes qui traversent une maladie, des handicaps, une épreuve. Les aumôniers quotidiennement confrontés à cette évolution des personnes accompagnées, les communautés qui leur donnent ce mandat ont-ils, ont-elles pris la mesure de ce tournant ? Comment l'abordent-ils, l'abordent-elles dans le recrutement, la formation initiale ou continue et le suivi de l'aumônerie protestante et des aumôniers ?

Comment l'expriment-ils, l'expriment-elles dans leurs relations avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, avec lesquels ils travaillent et interagissent afin de faire reconnaître leurs compétences dans ce domaine de l'accompagnement spirituel de tout un chacun, à l'heure où la médecine redécouvre, y compris pour le soin, la dimension essentielle de la spiritualité pour chaque être humain ?